

L'OFFRE DE FORMATION

A consulter sur notre site : www.cfaum2.fr

Infos Candidat

Les Diplômes	DUT - Licence Professionnelle – Ingénieur - Master
Les Sites	Faculté des Sciences - IAE - IUT Béziers - IUT Montpellier - IUT Nîmes – Polytech - Université de Nîmes

Les Démarches

Conditions à remplir	Avoir moins de 26 ans à la signature du contrat (sauf dérogation). Avoir le niveau requis.
Choisir une formation (Décembre à Mars)	Consultez les dates des Salons, des Forums et des Portes Ouvertes. www.univ-montp2.fr www.unimes.fr
Déposer votre candidature	Consultez le site Internet de la Formation (Faculté des Sciences - IAE - IUT- Polytech - Université de Nîmes).
Trouver une entreprise (Avant Septembre)	Préparez-vous comme pour une véritable embauche : CV, lettre de motivation. Démarchez les entreprises avec qui vous auriez envie de travailler. (Relations, entourage). Le responsable pédagogique peut éventuellement vous communiquer des contacts entreprises.
Signer le contrat (juin à Septembre)	Dès que vous êtes sélectionné pour la formation : signez le contrat d'apprentissage avec l'entreprise et envoyez une copie au CFA-UM2. Vous pouvez signer dès l'obtention du Bac ou du Bac+2, dans la limite de 3 mois avant ou après le début de la formation.

L'Entrée dans l'Apprentissage

Inscription Universitaire	Inscrivez-vous comme apprenti au service scolarité de la formation. L'inscription n'a lieu qu'après la signature du contrat. Exonération des droits d'inscription et autres frais. ATTENTION : vous ne pouvez plus être boursier.
---------------------------	--

Salaire

Salaire Minimum	La rémunération planchée est un pourcentage du SMIC fixé par la réglementation : elle augmente en fonction de l'âge de l'apprenti et de l'année d'exécution du contrat.			
	Age	1 ^{ère} Année	2 ^{ème} Année	3 ^{ème} Année
	18 à 21 ans	41%	49%	65%
	21 à 26 ans	53%	61%	78%
	Pour les contrats de type public, il est d'usage de majorer ces pourcentages de 20 points. Pour un DUT en un an, une Licence Professionnelle ou un Master en un an, le salaire ne peut être inférieur à la grille de 2 ^{ème} année.			

L'Apprentissage : Quels avantages ?

Les « Plus » Professionnels	En plus de la formation universitaire, l'apprenti acquiert une expérience professionnelle. A la fin du contrat, cette expérience lui permet de trouver rapidement un emploi.
Avantages Pédagogiques	Une formation adaptée, une pédagogie plus personnalisée et plus active. Un tuteur universitaire, un maître d'apprentissage. Les notions théoriques sont appliquées directement à des situations concrètes rencontrées sur le terrain.
Apprenti = Etudiant à part entière	L'apprenti est un étudiant à part entière. Il a les mêmes droits, devoirs & avantages. A l'université il doit être assidu, respecter le règlement et se donner les moyens de réussir.
Apprenti = Salarié à part entière (Droits et Devoirs de l'Apprenti)	L'apprenti est un salarié comme les autres : il a les mêmes droits. Il bénéficie en plus d'un parcours de formation personnalisé défini et d'un suivi en entreprise par un maître d'apprentissage. il doit respecter le règlement et effectuer les tâches qui lui sont confiées.

**L'Apprentissage « Université-Entreprise »
Un Diplôme et l'Expérience Professionnelle**

L'OFFRE DE FORMATION

A consulter sur notre site : www.cfaum2.fr

Infos Entreprises

Les Secteurs d'activité	Bâtiment et Travaux Publics , Mécanique, Soudage & Chaudronnerie, Génie Electrique, Energies Renouvelables, Mesure, Instrumentation, Qualité, Contrôle & Expertise, Réseaux & Télécommunications, Environnement, Comptabilité, Finances, Gestion des Entreprises, Management, Organisation, Gestion de Projet...
-------------------------	--

Les Démarches

Conditions à remplir	Etre habilité à signer un contrat d'apprentissage pour le diplôme visé. Renseignements auprès de votre organisme consulaire : CCI, CMA, Chambre Agriculture ou, à défaut, la DDTEFP.
Choisir un Candidat	<ul style="list-style-type: none"> - Transmettre votre offre au CFA-UM2 (via le site internet ou par mail). Le responsable pédagogique de la formation concernée vous proposera un ou plusieurs candidats. - Rencontrer le CFA-UM2 sur les salons professionnels (agenda salons – www.cfaum2.fr)
Désigner un Maître d'Apprentissage	Le(s) justificatif(s) de l'expérience professionnelle du maître d'apprentissage (3 ans minimum en relation avec la formation suivie), et la copie de son principal diplôme ou titre (si moins de 5 ans d'expérience) sont à remettre à l'organisme consulaire.
Démarches Administratives	<ul style="list-style-type: none"> - Demander un contrat auprès de votre organisme consulaire (cerfa FA13a ou FA 16). - Etablir une déclaration unique d'embauche auprès de l'URSSAF. - Procéder à l'immatriculation de l'apprenti au régime salarié auprès de la sécurité sociale. - Contacter la Médecine du Travail dont vous dépendez pour fixer la date de la visite médicale d'embauche de l'apprenti (la fiche d'aptitude délivrée conditionne la validation du contrat par l'organisme consulaire).
Signer le contrat	Dès que le candidat est retenu pour la formation, signez le contrat d'apprentissage et déposez le auprès de votre organisme consulaire, avec les pièces suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - Les titres, diplômes et justificatif du maître d'apprentissage. - La fiche médicale d'aptitude. - Le ou les documents requis par la réglementation si l'apprenti est de nationalité étrangère.
Les dates	Le contrat d'apprentissage doit être signé entre le 15 juin et le 15 novembre de l'année en cours. La durée du contrat doit couvrir l'ensemble de la formation (année universitaire).

Salaires et Coûts

Financement de la Formation	La rémunération planchée est un pourcentage du SMIC fixé par la réglementation : elle augmente en fonction de l'âge de l'apprenti et de l'année d'exécution du contrat.			
	Age	1 ^{ère} Année	2 ^{ème} Année	3 ^{ème} Année
	18 à 21 ans	41%	49%	65%
	21 à 26 ans	53%	61%	78%
	<p>Pour les contrats de type public, il est d'usage de majorer ces pourcentages de 20 points. Le salaire BRUT est égal au salaire NET : il n'y a pas de charges sociales pour l'apprenti (au-delà de la rémunération planchée, le salaire n'est plus exonéré de charges). La formation est principalement financée par le biais de la Taxe d'Apprentissage qui doit être versée au CFA-UM2 par le biais d'un organisme collecteur habilité (OCTA). La Région Languedoc-Roussillon participe également au financement. Pour un DUT en un an, une Licence Professionnelle ou un Master en un an, le salaire ne peut être inférieur à la grille de 2^{ème} année. Les droits d'inscription sont à la charge du CFA-UM2.</p>			

Avantages

Exonération des Charges	<p>Les entreprises du secteur privé qui emploient un apprenti sont exonérées des cotisations sociales et patronales sur les contrats d'apprentissage à l'exception des cotisations accident de travail / maladie professionnelle.</p> <p>Les entreprises du secteur public sont exonérées des cotisations sociales et patronales sur les contrats d'apprentissage à l'exception des cotisations arrêt de travail / maladie professionnelle, de la contribution sociale pour l'autonomie et de la cotisation FNAL.</p>
Les « Plus Professionnels »	<p>Les formations par apprentissage sont ouvertes à la demande des entreprises, elles sont donc adaptées à leurs besoins.</p> <p>L'apprentissage permet le recrutement d'un jeune cadre ou le remplacement sans perte de compétence d'une personne partant à la retraite.</p> <p>De fait, l'apprenti bénéficie des mêmes droits (rémunérations, convention collective, durée du travail, congés payés, protection sociale) et se soumet aux mêmes obligations que les autres salariés de l'entreprise (respect des horaires de travail, du règlement intérieur).</p> <p>Les avantages en nature peuvent être déduits à hauteur de 75% du montant du salaire.</p>
Aides Financières Directes et Indirectes	<p>Des aides régionales (aux alentours de 1000 € / cf site de votre conseil régional) chaque fin d'année universitaire.</p> <p>Un crédit d'impôt de 1600 Euros par an et par apprenti vient s'ajouter à cette aide forfaitaire.</p> <p>Dans certains cas, l'entreprise peut bénéficier de réduction sur le montant de sa taxe d'apprentissage.</p> <p>Des aides gouvernementales selon conditions : cf Pôle Emploi – www.pole-emploi.fr</p>